



Code Vestimentaire



Aux écoles du Curé-Lequin et St-Jude un code vestimentaire est en vigueur selon la résolution no: 20-CE-2007-2008 du conseil d'établissement.

Par conséquent, l'élève est tenu de se présenter à l'école selon le code vestimentaire suivant:

Le costume **uni** et **sans logo** comprend : un pantalon, un short, un « jumper » ou une jupe marine, un collant ou des bas aux genoux blancs ou marines, un pantalon cargo nylon se transformant en bermuda pour les jours chauds; un T-shirt à col rond, un col roulé, un polo, un chandail à manches longues, une blouse, une chemise opaque, un débardeur ou une veste dans les couleurs gris, blanc, vert forêt, marine ou bourgogne.

**** Les tissus de type « jeans » et les « leggings » sont interdits.****

Des souliers et/ou sandales attachés et sécuritaires sont obligatoires ou tout autre article approuvé par la direction.

Les souliers de course, le short et le t-shirt respectant le code couleur de l'école sont obligatoires pour l'éducation physique. Les souliers de course le sont également pour la danse.

Lors des journées couleurs, telles qu'inscrites au calendrier scolaire, les vêtements arborant des signes de violence ou de vulgarité sont interdits, de même que ceux véhiculant des messages haineux. Les shorts trop courts, les camisoles, les chandails « bedaine », les bustiers, les chemises transparentes et autres vêtements inappropriés pour l'école sont interdits.